Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260706-2026_07_076-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 6 juillet 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	6	13	19

Date de la convocation : 15/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Hélène MACKOWIAK

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le quinze juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BIHAN Anne-Françoise, LE GUEN Sarah *(arrivée à 19h25)*, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 6 : ANDRÉ Hervé pouvoir à TRECANT François / BROQUARD Ghislaine à Jean-Pierre GOURDEN / DUPLESSIS Fabien à Sandrine HALLOIN / LE BELLOUR Julien à Pierre-Alain LOËZIC / LE FRAPPER Mélinda, pouvoir à BLAYO Jean-Marie / LE GULUDEC Antoine pouvoir à GUYONVARCH David

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-07-076 (1/2)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DE PILOTAGE (COPIL) DU SITE NATURA 2000 DE LA RIA D'ETEL

Monsieur le Maire fait lecture du bordereau suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives au réseau Natura 2000 ;

Vu la désignation de la commune au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Ria d'Etel » (FR5300028) ;

Considérant que, parmi les onze communes qui sont riveraines, la commune de Nostang est concernée par le périmètre du site Natura 2000 « Ria d'Étel » et qu'il convient de désigner ses représentants appelés à siéger au comité de pilotage du site ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE :**

- De désigner en qualité de représentant titulaire de la commune au comité de pilotage du site Natura 2000 « Ria d'Étel » :
  - Madame Hélène MACKOWIAK, Conseillère municipale
- De désigner en qualité de représentant suppléant :
  - Monsieur Antoine LE GULUDEC – Conseiller municipal.
- Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération à la structure animatrice du site Natura 2000 «Ria d'Étel» ainsi qu'à toute autorité compétente.

Voté à l'unanimité,

Fait les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Hélène MACKOWIAK **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 06 juillet 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.